



AVIS DE CONCERTATION

DANS LE CADRE DES MODIFICATIONS N°1 ET N°2 DU PLU

Concertation prévue par délibération du Conseil municipal du 03/12/2024

Objets des modifications n°1 et n° 2 du PLU

Modification n°1

- Ouvrir à l'urbanisation la partie sud de la zone 2AUe située au nord du bourg, pour y implanter le Centre d'Intervention et de Secours

Modification n°2

- Ouvrir à l'urbanisation la partie nord de la zone 2AUe, pour y réaliser un projet communal d'habitat,
- En parallèle, fermer à l'urbanisation un terrain classé en zone 1AUb,
- Mettre en compatibilité le PLU avec le SCOT, en particulier sur le volet commerce
- Assurer la compatibilité avec le Programme Local de l'Habitat de Lorient Agglomération
- Actualiser des dispositions, par exemple sur l'extension mesurée des habitations en campagnes,
- Apporter des améliorations, ajustements, corrections ou mises à jour du règlement écrit (ex : gestion des eaux pluviales), du règlement graphique (ex : plan « Paysage et petit patrimoine ») ou de leurs annexes (ex : servitudes)

Organisation : La concertation se déroulera du 11.12.2024 jusqu'au 4.02.2025 de la manière suivante :

- les délibérations et les arrêtés relatifs aux modifications n°1 et n°2 sont mis à disposition du public à la mairie d'Inguiniel avec une fiche de synthèse de présentation
- une réunion publique, portant en particulier sur les projets d'urbanisation envisagés sur l'actuelle zone 2AUe située au nord du bourg, sera organisée
- un article au moins paraîtra dans la presse
- **Recueil des observations du public par voie électronique** : modifplu1-2@inguiniel.bzh

Le dossier de concertation est disponible sur www.inguiniel.fr (rubrique Vivre à Inguiniel/ PLU)

Bilan de la concertation :

Le Conseil municipal arrêtera le bilan de la concertation avant le début de l'enquête publique. Ce bilan sera disponible sur le site internet de la commune et joint au dossier soumis à enquête publique.

Mairie d'Inguiniel

1 rue Louis Le Moënic
56240 INGUINIEL
Tel : 02 97 32 08 12

Horaires d'ouverture (sauf fermeture exceptionnelle) :

- du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- le samedi de 10h à 11h30